

Évry, le 1 décembre 2017

Renouvellement du certificat W garage 2018

La mise en place du des centres d'Expertise et de Ressources (CERT) relatifs aux certificats d'immatriculation des véhicules (CIV) depuis le 6 novembre 2017 permet désormais de traiter de façon dématérialisée les demandes de certificats W garage sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés(ANTS) : https://immatriculation.ants.gouv.fr/

Ce document d'immatriculation permet aux véhicules utilisés par les professionnels du commerce automobile de circulation à titre provisoire à des fins professionnelles. Ce certificat est valable pour l'année civile, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et ce, quelle que soit la date de sa premiere demande.

Pour effectuer votre demande de renouvellement du certificat W garage, vous devrez, depuis votre compte ANTS, utiliser les rubriques suivantes : « je souhaite faire une autre demande » puis « demander une opération non télé-transmise par habilitation » puis « opération liée au commerce de l'automobile ».

Vous devrez ensuite formuler votre demande et joindre en téléchargeant impérativement les pièces justificatives suivantes scannées (maximum 1 Mo par fichier) :

- le Cerfa 13752*02 dûment complété et signé
- le certificat W garage à renouveler
- un extrait du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers de moins de 6 mois
- un justificatif fiscal (cotisation fiscale foncière) de votre activité professionnelle 2017

La demande de renouvellement doit impérativement être présentée, pour l'année suivante, entre le 1er novembre et le 31 décembre de l'année en cours. Passé ce délai, le certificat W garage ne peut plus être traité comme un renouvellement mais comme une première demande vous obligeant à changer de numéro d'immatriculation W.

Le CERT SIV de la Vienne traite les demandes issues de 20 départements à savoir les départements 18, 22, 28, 29, 35, 37, 41, 44, 49, 53 56 72, 78, 79, 85, 86, 91 et 92. En conséquence, je vous invite à faire vos démarches <u>au plus tard le 10 décembre 2017</u> afin de permettre le traitement de toutes les demandes par le CERT. Par la suite, seul le <u>paiement par vos soins avant le 31/12/2017</u> permettra le renouvellement au titre de l'année 2017.

Il convient de préciser que dans l'hypothèse où vous ne souhaiteriez pas renouveler le certificat W garage, vous devez impérativement restituer le certificat détenu au titre de l'année 2017 dès le 2 janvier 2018 par envoi postal au CERT CIV, Préfecture de la Vienne – Place Aristide Briand – CS 30589 – 86 021 Poitiers.

Je vous rappelle que les échanges sont désormais entièrement dématérialisés via le site de l'ANTS et vous invite à contacter en cas de besoin le serveur vocal interactif au 34 00 ou siv-pha@interieur.gouv.fr (contact à ne pas communiquer aux particuliers).

Pour la préfète et par délégation, Le directeur de la réglementation et de la sécurité routière.

Christophe HURAULT